Comité Départemental de la Loire
Tir à l'Arc
1 rue Antoine Roche
La Pléiade
42000 St Étienne
www.cd42arc.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CD42
Samedi 26 octobre 2019
à St-Chamond

Ordre du jour :

- Bilan moral du président
- Rapport sportif
- Rapport commission des arbitres
- Rapport financier
- Divers

Ouverture à 14h30
Clôture à 17h25

13 personnes présentes et 4 membres du bureau

Scrutateurs : Marie-Bernard Duquarre et Paul Phillit

Clubs présents :

- FAC, Andrézieux ;
- Diane club, Châteauneuf ;
- Archers du pilât, Pélussin ;
- Archers de Feurs en Forez (invité) ;
- 1ere compagnie de Saint-Étienne ;
- 1ere compagnie de Saint-Chamond ;
- ASJAT, Terrenoire ;
- Tir à l'arc d'Unieux ;
- Arc club Roannais.

Clubs absents :

- Jeanne d'arc d'Izieux
- Les archers de Mably
- Envol de Feurs
- Tir à l'arc Montbrison

Club excusé :

- Les archers des Remparts Villerest

Bilan moral du président (joint)

Remerciements aux clubs et personnes présentes.
Rappel de l'envoi des Compte-rendu d'AG à la région.

En juin et novembre, deux stages parcours 3D nature campagne ont été réalisés. Seulement, 3 personnes étaient présentes. Est ce que ces stages n'intéressent pas ou est-ce que les présidents de clubs ne transmettent pas l'information à leurs licenciés ? Il est important que les présidents relatent les informations auprès de leur club.

En avril, le CD a fait une demande aux clubs de donner leur besoin en stage.

Stage CD:
Le CD propose un stage sur un dimanche après-midi, avec Loïc Perrin.
Ce stage est un entraînement collectif, type ligue, proposé à des archers avec potentiel et motivé. Le nombre de place sera limité à 16 personnes. Il se déroulera dans les installations de Saint-Chamond.
Les clubs ayant des archers intéressés, proposent une liste.
Loïc fera une sélection des archers qu'il prendra dans le groupe.

Championnat départemental :
Depuis 2 ans, le club de Saint-Chamond organise le concours salle en championnat départemental. Le club n'a plus d'arbitre et ne pourra plus organiser cette manifestation l'année prochaine. Un archer est entré en formation d'arbitre cette saison.

Double mixte extérieur de Saint-Chamond:
Le club de Saint-Chamond s'excuse auprès des archers présents ce jour là. La compétition aurait due être annulée à cause des conditions climatiques.
Toute manifestation doit s'annuler dès qu'il y a une vigilance orange.
Il y a eu beaucoup de dégâts matériels, heureusement aucune personne ne fut blessée.

Un autre club souhaite organiser cette manifestation cette année ?
Le club d'Unieux se renseigne pour voir si c'est réalisable sur leur installation.

Raid Nature 42 :
12 bénévoles étaient présents pour cette manifestation. Le CD les remercie de leur aide.
Ce raid s'est bien passé. Il y avait moins de compétiteurs à l'épreuve de tir à l'arc cette année.

Coupe de France / championnat de France :
la coupe de France change de nom et devient championnat de France.
L'ancien Championnat de France s'appellera Championnat de France élite.
Il sera possible de se qualifier pour une seule discipline, soit en extérieur 50m, soit en extérieur 70m.

Attente du président :
Le CD souhaite continuer d'organiser les championnats de ligues salle dans la Loire.
Le CD souhaite également l'organisation de stages en soutien du comité régional.

Rapport Sportif (Julien Sinardet)

525 licenciés dans la Loire cette année. Nous constatons une légère baisse, autant au niveau loisir qu'au niveau compétition.

299 licenciés pratiquent la compétition.

Le nombre de participants en compétition en salle et en campagne est stable.
Le nombre de compétiteurs pratiquant le tir à l'arc extérieur 70m est légèrement en baisse.
Le nombre de compétiteurs sur les autres disciplines (tir nature, 3D et Beursault) est en légère hausse.
Nous constatons que les disciplines de parcours prennent de l'importance dans notre département.

Lors de cette séance, les champions départementaux se sont vus remettre leur diplôme.

Rapport commission des arbitres (joint)

17 concours dans la Loire cette année, toutes disciplines confondues. Ces concours représentent 55 arbitrages.
Le département compte 11 arbitres homologués et 6 apprentis.

Il manque toujours des arbitres dans la Loire, pour l'organisation de manifestations importantes.
Pour qu'un arbitre soit actif, il doit réaliser 2 arbitrages et suivre une formation tous les 14 mois.
Pour organiser un concours, il faut au moins en arbitre en formation qui passe le tronc commun dans l'année sportive.
Pour arbitrer, une licence dirigeant est suffisante. Les arbitres « cible » peuvent arbitrer en parcours, l'inverse n'est pas possible.
Il est déconseillé d'être l'arbitre responsable à son propre concours.
La prochaine réunion des arbitres aura lieu le 21 mars 2020, au siège de l'ASJAT, à 15h00. Une grosse modification dans les règlements va être annoncée.

Dans la Loire, les arbitres en extérieur, pourront porter un bermuda noir. Attention pour l'arbitrage au château de la Perrotière (tique).
Les nouveaux tee-shirts d'arbitre sont de faibles qualités. Les paquetages arbitres sont arrivés. Il manque des éléments dans certains lot.

Isabelle Lemercier se propose d'être arbitre formateur pour le 42 et le 43. Sa demande est validée par le PDCA.
Pour les arbitres en formation, le CD42 achète des tee-shirts spécifiques. Le CD42 en prêtera un aux apprentis, le temps de leur formation.
En cas de défraiement, voir les modalités futur avec le CD43

Rapport financier (Maud Chalancon et Julien Sinardet)

Le bilan financier est légèrement négatif cette année.
Une partie s'explique par les pénalités financières pour l'annulation de concours et les pertes lors de manifestations.
L'achat d'un nouveau feux chronotir était nécessaire pour l'organisation de manifestations sportives dans le département.

Les remboursements pour les archers partis représenter la Loire dans les championnat de France, vont avoir lieu.
La prime pour un podium lors d'un championnat de France concerne un archer de l'ancien club de Feurs. L'archer,ayant quitté le club, doit s'adresser directement à la ligue pour les modalités.

Le budget est voté à 30 votes pour sur 30.

Vote du Quitus : 30 votes pour.
Manuel Telles et Clément Batista étaient les vérificateurs aux comptes pour cette année.

Changement dans le règlement intérieur :
Un article va être modifié. Le CD veut limiter le nombres de représentant d'un même club dans son bureau.
Un article existe déjà dans les statuts, il n'est pas assez restrictifs. La proposition est de limiter à 2 membres maximum, d'un même club, au sein du bureau.
L'ensemble des votants présents sont en accord avec cette modification.
Mais il est demandé par l'assemblée a ce que cela ne soit pas redondant avec les statuts.

Vérificateurs pour la prochaine assemblée générale : Paul Phillit (Roanne) et Bernard Prost (Andrézieux).

Délégués représentant le CD42

Il a été fait un vote à bulletin secret pour l'élection du du représentant du CD42 au prés de la fédération.

Paul Phillit est élu à l'unanimité de 30 voix pour sur 30 voix exprimées.
Patrick Rouet est élu suppléant à l'unanimité de 30 voix pour sur 30 voix exprimées.

Divers

Évelyne Guelfo et **Stéphane Yungmann** ont fait une demande motivée pour intégrer le bureau. Le vote se fait à bulletin secret. Ils sont élus à l'unanimité, 33 voix pour chacun.

Coût concernant la formation d'arbitre formateur : Si le CD 42 participe au financement, Isabelle doit s'engager à former également les arbitres de la Loire. Il ne faudrait pas que département Haute-Loire soit privilégié par rapport à celui de la Loire.

Le club l'Envol de Feurs n'est plus affilié à la FFTA. De cette cession, un nouveau club voit le jour, il s'appelle les archers de Feurs en forez.

Une autre création de club vient de s'affilier dans la Loire, depuis le 25 octobre 2019. Il s'agit des archers du Jarez à Saint-Paul-en-Jarez. Actuellement, ce club n'a pas encore d'installation.

Fin de l'assemblée générale